Lieutenans de Roi, créés par l'Édit de Novembre 1733, dans les Villes qui pourraient avoir financé pour la réunion desd. Offices.

AUTRE du même jour, portant réglement pour les Offices de Gouverneurs & Lieutenans de Roi, expédiés ci-devant ſans finance.

ARRÊT CONTRADICTOIRE du 5 Août 1766, qui déboute les Of. des Greniers à ſel des grandes Gab. de leurs prétentions & demandes, tendant à s'arroger de nouveaux droits & à changer la régie & adminiſtration deſdits Greniers.

ARRÊT DU CONSEIL du 11 Août 1766, concernant la fabrication des Frocs de la Ville de Liſieux.

AUTRE du 14 Août 1766, concernant la liquidation & contribution à faire, entre les créanciers de l'Hôpital de Saint-Joſeph-de-la-Grave de Toulouſe.

AUTRE du 18 Août 1766, qui fixe définitivement au premier Janvier 1767, le délai pour l'échange des annuités de 1757, ordonné par l'Arrêt du 19 Juin 1763.

ARRÊT du 27 Août 1766, contenant réglement pour les travaux publics en Languedoc.

AUTRE du 10 Sept. 1766, qui ordonne qu'il ne ſera payé aucuns droits de Contrôle pour tous les actes & contrats qui auront pour objet des rentes ou effets de la nature & qualité déſignés par l'Édit du mois de Décembre 1764; & que ceux d'inſinuation des donations ou legs deſdites rentes ou effets, continueront d'être perçus comme par le paſſé, en conformité du tarif du 29 Septembre 1722.

AUTRE du 20 Septembre 1766, qui proroge juſqu'au premier Janvier 1767, le délai fixé au premier Avril 1766, par celui du 2 Octobre 1765, pour la repréſentation des titres des créanciers des Colonies, pour dépenſes antérieures au premier Janvier 1760.

DÉCLARATION DU ROI;

Donnée à Verſailles le 15 Juin 1766.

Interprétative des articles XXXV & XLI de l'Édit de Mai 1765.

AUTRE du même jour, concernant le prêt & annuel, mutation & autres droits des Offices créés caſuels dans la Lorraine & Barrois, & la taxe de ceux tombés vacans, ou qui n'ont pas encore été levés.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Octob.
De Pigis,	11e.	J.	25
Streck-Caſtelle,	12e.	L.	25
Caron,	16e.	J.	25
De la Rue,	22e.	toutes let.	25
Amyot,	23e.	L.	25
Penchein,	25e.	J.	25
Meulan,	44e.	L.	29
Lenoir,	45e.	F.	25

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1766.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Ac. des Indes.	1302 ½	1305. 2 ½	1300. 2 ½
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅝	22 ½ 3m.		
Prom. à 4 p ⅝	37	37	37
Ac. des Fermes.	827 ½	827 ½	825
Amortiſſement.	18 ½	18 ½	18 ½
2 ſ. p. l. du Dix.	18 ½		18 ½
3e. Loterie.	24	24	24
Annuités.	400	400	400
Coup. d'An.	77. 77 ½ 77	77	77
Emp. de 50 mil.	23	23	23
Emp. de 30 mil.	28	28	28
Col. 1759.	29	29	
Canada.	30. 30 ½	30 30 ½.	30. 30 ½
4e. L. Epoques.	24. 10e. 29	24	24
Nouette.	26.27 3m. A.28.J30	26. 26 ½ A. 28	26 ½ 26 A.28
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅝			
3 p ⅝ ſur les Cui.			
Languedoc			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 85.

De S^t. Domingue.

Prix *des Marchandiſes de la Colonie.*

Aux Cayes, le 25 Mai 1766, le ſucre blanc, de 50 à 60 liv.; le commun, de 45 à 50 liv.; le brut, de 20 à 22 liv.; l'indigo bleu, 7 liv.; le cuivré, de 5 à 6 livres; le coton, 180 livres.

Au Port au Prince, le 5 Juin, le ſucre blanc, premiere qualité, de 55 à 60 livres; le commun, de 36 à 48 liv.; le brut, de 23 à 24 liv.; le café, de 15 à 16 ſols 6 den.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le coton, de 180 à 185 livres.

A Saint Marc, le 7 Juin, le ſucre blanc, premiere qualité, 60 liv.; le commun, de 40 à 45 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, 6 liv. 10 ſols à 7 liv.; le café nouveau, de 15 à 16 ſols; le vieux, 13 ſols; le coton, de 180 à 185 livres.

Au Cap, le ſucre blanc, de 52 à 66 liv.; le commun, de 38 à 50 liv.; le brut, de 20 à 27 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 6 liv. 5 à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 15 à 16 ſols; le coton, de 200 à 205 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, le 25 Mai 1766, le vin vieux, 300 liv.; le vin nouveau, 200 liv.; la farine fraîche, 100 liv.; la commune, 80 liv.; le beurre, 30 ſols; la chandelle, 30 ſols; le ſavon, 70 livres.

Au Port au Prince, le 5 Juin, le vin vieux, de 180 à 200 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, 80 liv; la commune, 63 liv.; le bœuf d'Irlande, de 65 à 70 liv.; le beurre, de 16 à 18 ſols; la chandelle, 25 ſols; l'huile de Provence, de 18 à 21 liv.; le ſavon, 60 livres.

A Saint Marc, le 7 Juin, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, 80 liv.; le ſavon, 70 livres.

Au Cap, le vin vieux, de 180 à 240 liv.; le nouveau, de 120 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 90 à 100 liv.; la commune, de 70 à 80 liv.; le bœuf, de 66 à 72 liv.; le beurre, de 12 à 15 ſols; le petit ſalé, de 24 à 30 liv.; l'huile de Provence, de 21 à 30 liv.; l'huile d'Orléans, de 36 à 42 liv.; le ſavon, de 66 à 72 liv.

Cours du fret.

Aux Cayes, le ſucre, de 10 à 12 den.; l'indigo, 18 den.; le café, 15 den.; le coton, 30 deniers.

Au Port au Prince, le ſucre, de 14 à 15 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, 54 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 48 à 51 den.

Au Cap, le ſucre blanc, de 8 à 10 den.; le brut, de 10 à 12 den.; l'indigo, 18 den.; le café, de 13 à 14 den.; le coton, de 24 à 30 den.; & pour le Havre 36 deniers.

De Bayonne, *le 8 Octobre 1766.*

Exportation.

Du 21 Septembre au 5 Octobre 1766, il eſt ſorti de ce Port par 6 Bâtimens Eſpagnols & 12 Français, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir pour *Bilbao*, 14 tonneaux de vin, 16 tonneaux d'eau-de-vie, 10 milliers de goudron & 10 balles de papier; pour *Rivadeos*, 20 bariques d'eau-de-vie, 30 balles de toile & 25 barils de goudron; pour *Saint Ander*, 20 tonneaux de vin & 10 balles de papier; pour la *Corogne*, 20 bariques d'eau-de-vie, & 10 balles d'étoſe; pour *Saint Sébaſtien*, 48 bariques de vin, 34 bariques d'eau-de-vie, 18 bariques de goudron & 500 planches de pin; pour le *Paſſage*, 15 tonneaux de leſt en ſable; pour *Landernau*, 15 milliers de brai ſec & réſine, 1200 planches de pin, & 30 pintes d'eau-de-vie; pour *Breſt*, 60 milliers de brai ſec, & 2679 planches de pin, pour *Vannes*, 8 mil. de brai ſec & 1500 planches de pin; pour *Nantes*, 937 planches de pin, 21 bariques de goudron & 200 milliers de brai & réſine; pour *Hennebon*, 183 milliers de brai ſec & réſine, 390 planches de pin & 1090 pintes d'eau-de-vie; pour *Rochefort*, 156 pieces de bois de conſtruction; pour *Rouen*, 300 quintaux de bois de campêche, & 20 balles de laine.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, 3 Navires Eſpagnols, 1 Hollandais & 11 Français, dont 3 venant de Bilbao, 1 de Hambourg, 1 du détroit de Davis, 1 de Dunkerque, 2 de Saint Sébaſtien, 1 de Portochoa, 1 de Pont-Labbé, 2 de Bordeaux,

3 des Sables d'Olonne ; parmi ces Navires, 3 arrivaient ſur leſt en ſable, les autres étaient chargés des marchandiſes ſuivantes, ſçavoir 125 paquets de fer, 11 barils de cloux, 30 quintaux de morue & 20 futailles d'huile de poiſſon, venant de *Bilbao*; 1000 nattes, 3000 bouteilles vuides, 54 futailles de diverſes marchandiſes, venant de *Hambourg*; 110 bariques d'huile de baleine & 24 quintaux de fanons, venant du *détroit de Davis*, 15 pipes d'huile, 71 barils d'amidon, 107 balles de lin & 8 balles d'étoupes, venant de *Dunkerque*; 45 quintaux 14 ancres de fer, & 51 futailles de vin, venant de *Saint Sébaſtien*, 100 quintaux de morue ſeche, 10 bariques d'huile & 14 bariques de raves, venant de *Portochoa*; 1566 cuirs de bœuf, vache & veau, verts, & 9 tonneaux de froment, venant de *Pont-Labbé*; 39 tonneaux de vin rouge, 25 futailles de cacao, 11 bariques de ſucre & 2 balles de toile, venant de *Bordeaux*; 160 muids 15 boiſſeaux de ſel, venant des *Sables d'Olonne*.

De Nantes, *le* 10 *Octobre* 1766.

Arrivée *de Navires*.

Du 4 au 9 Octobre 1766, il eſt entré dans ce Port 6 Navires Français & 5 Etrangers, ſçavoir le *Gogo*, Capitaine *Louis Lavergne*; la *Modeſte*, Capitaine *François Maindret*, venants de Bayonne avec de la laine, de l'huile de thérébentine, de la réſine & du bray ſec; la *Marianne*, Capitaine *Guillaume le Moel*, venant d'Auray; les *Trois Amis*, Capitaine *Joachim Yquel*, venant de Douarnenez; la *Marie-Anne*, Capitaine *Jean Baptiſte Guilvin*; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Laurent Leluc*, venants de Belle-Iſle tous quatre chargés de ſardines preſſées; la *Conception*, Capitaine *Jacques Echevria*, venant de Hennebon, l'*Anne Louiſe*, Capitaine *Sicke Wybes*, venant de Hambourg; le *Jeune Akke*, Capitaine *Jelle Anſes*; le *Rintje* & *Bootje*, Capitaine *Gerrit Hommes*; l'*Anne Marie*, Capitaine *Adrian Leenderſe*, venant de Zeric-Zée tous cinq ſur leur leſt.

Départ *de Navires*.

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 21 Navires Français & 2 Etrangers, ſçav. l'*Actif*, de 180 tonneaux, Cap. *Chevert*, allant au Cap; le *Pere de Famille*, de 300 tonneaux, Capitaine *Ricard*; l'*Algonquin*, de 130 tonneaux, Capitaine *Richard*; l'*Eole*, de 120 tonneaux, Capitaine *Ravault de Kerbourg*, allant en Guinée; la *Vivandiere*, Capitaine *Guil. Fardel*; la *Hyacinthe*, Capitaine *Olivier Monnier*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Guil. Lolys*; les *Deux Freres*, Capitaine *Yves le Bars*; le *Doyer*, Capitaine *Joſ. Maurice*; la *Pouponne*, Capitaine *Simon Michaud*; la *Paix*, Capitaine *Louis Nau*, allants tous ſept à Libourne avec des feves; le *Papillon*, Capitaine *Luc Moiſeau*, allant à Saint Valery avec des ardoiſes; le *Gendarme*, Capitaine *Joſ. Cadou*, allant à Dunkerque avec du ſucre brut, du café & du coton; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *François Drieux*, allant à Saint Malo avec du ſyrop & du jus de citron; le *Saint Auguſtin*, Capitaine *Jean Croyon*, allant à Bayonne avec des feves & des pois; la *Société*, Capitaine *François Monnier*, allant à Lisbonne avec des peaux de veau corroyées, des peaux de mouton en mégie, de la bougie, du ſyrop, de la toile, de l'étamine & des feves; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Jean Ducot*, allant à Bordeaux avec des ardoiſes, du coutil & de la fayence; le *Saint René*, Capitaine *Jean de Boiſſy*; la *Manon*, Capitaine *Jac. Archambault*; la *Thérèſe*, Capitaine *Jean Dreano*; le *Cheval Marin*, Capitaine *Jean Pruneau*, allants à Marſeille avec du froment, de la farine, des pois & de l'indigo; la *Confiance*, Capitaine *François de Larrenaga*, allant à Saint Sébaſtien avec des feves; le *Jeune Jelles*, Capitaine *Douves Gennekes*, allant à Hambourg avec des peaux de veau corroyées, du ſucre brut & terré, du café & de l'indigo.

De Rouen, *le* 15 *Octobre* 1766.

Exportation.

Il eſt ſorti de ce Port pendant le mois de Septembre dernier outre diverſes marchandiſes, 1275245 *liv.* de bled & 990394 *liv.* de farine, ſçavoir pour *Cadix*, 200000 *liv.* de farine; pour *Lisbonne*, 260160 *liv.* de froment; pour *Nantes*, 56700 *liv.* de farine; pour *Morlaix*, 3600 *liv.* dito; pour *Marſeille*, 650970 *liv.* de froment & 28780 *liv.* de farine; pour *Honfleur*, 110000 *liv.* de froment & 80000 *liv.* de farine; pour le *Havre*, 253915 *liv.* de froment & 611314 *liv.* de farine.

Du Havre, *le* 13 *Octobre* 1766.

Arrivée *de Navires*.

Du 9 au 12 Octobre 1766, il eſt entré dans ce Port les Navires le *Jacques & Marguerite*, Capitaine *Jacques Patrick* de Dundé en Ecoſſe en relâche, chargé de charbon de terre; le *Jean*, Capitaine *Alexandre Stuart* de Kencorden en Ecoſſe, venant de Perth, chargé de ſaumon ſalé; l'*Anne & Marie*, Capitaine *François Ariſtrong* de Londres, venant de Newcaſtle avec du charbon de terre, & 100 ſaumons de plomb; l'*Emmanuel*, Capitaine *Anders Olſen* de Tomberg en Norwege, venant de Chriſtiania; & le *Jeune Henri*, Capitaine *Henri Rolof* de Stavanger en Norwege, venant de ce même endroit, chargé ainſi que le précédent, de planches, de meriers, de ſaumons, de maquereaux & de mâts.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 25 Octobre.

AGRICULTURE.

RÉCIT SUCCINCT

Des opérations de la charrue de M. Deſpommiers, à Château-Neuf en Berry, par M. Marcandier.

M. Deſpommiers ſe rendit le 13 d'Octobre, jour de la foire à Château-Neuf-ſur-Cher, pour faire des expériences publiques de ſa charrue, ſuivant les ordres qu'il en avait reçu du Gouvernement, à la ſollicitation de M. le Marquis de l'Hôpital. On commença le matin dans un chaume de bled où le ſéjour des eaux avait rendu la terre extrêmement compacte.

On avait mis en concurrence à quelques pas de-là, une charrue du pays attelée de chevaux, & l'on obſerva d'abord que les deux bœufs de la nouvelle charrue égalaient les chevaux en vîteſſe, mais la charrue du pays ne levait qu'imparfaitement la terre en très-groſſes mottes, & laiſſait même quelques parties ſans être touchées, tandis que la charrue de M. Deſpommiers pénétrait avec la plus grande exactitude à 8 & 9 pouces de profondeur, & verſait une terre parfaitement pulvériſée. Les deux bœufs n'en paraiſſaient pas même plus fatigués.

On reſta très-long-temps à travailler dans le champ où le labour égalait régulièrement celui de la bêche.

On alla opérer enſuite dans un champ d'une nature ſi forte, que 8 bœufs à la charrue du pays avaient en vain eſſayé d'y pénétrer. On voulut en faire une nouvelle expérience en préſence de l'aſſemblée, mais elle ne réuſſit pas mieux que la premiere. Tous les efforts furent encore inutiles, & les bœufs briſerent la charrue. On la racommoda; mais quelque peine qu'on pût prendre, on ne fit que de légers ſillons. La charrue de M. Deſpommiers y laboura très-bien, & ſon gueret fut très-bon.

Enfin, pour ne rien laiſſer à deſirer ſur le ſuccès de la nouvelle méthode, il fallut en faire auſſi l'épreuve dans un terrein pierreux; on y mena la charrue de M. Deſpommiers; c'était un champ inculte depuis pluſieurs années, dont le ſol fort par ſa nature, eſt couvert & rempli de pierres plattes; les deux bœufs percerent juſqu'à 7 pouces de profondeur, & le gueret meſuré ſe trouva de 15 à 16 pouces d'élévation.

On ne pouvait aſſez admirer la facilité de ces deux bœufs à faire cet ouvrage, ils ne furent point remplacés par d'autres dans toute la journée, & lorſqu'on les détacha, ils ne parurent pas plus fatigués qu'en les y mettant.

M. le Marquis de l'Hôpital honora conſtamment ces expériences de ſa préſence; ſon amour pour l'agriculture & pour l'humanité lui faiſait oublier ſa peine, pour ne s'occuper que des moyens qu'on lui fourniſſait de ſoulager celle des autres. Perſonne n'ignore les établiſſemens utiles qu'il a formés à l'exemple de M. le Duc de Charoſt,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 18 Octobre.

AGRICULTURE.

SUITE *du Méchaniſme de l'électricité continuelle de notre globe, appliquée à la végétation des plantes, par M. Gautier d'Agoty, Anatomiſte penſionné du Roi.*

LEs mouſſes qui naiſſent ſur terre, ſont différentes entr'elles; les unes ne ſont que de l'eſpece des champignons, ſont plattes & de pluſieurs couleurs; elles n'ont pas d'organes, & ſortent des vieux bois, pouſſent ſur des murs, ſur des roches & des pierres humides, mais à l'ombre: elles croiſſent ſur la terre & ſur les corps qui en dépendent par l'action électrique de notre globe; comme les cheveux viennent aux hommes, les poils aux animaux, & les plumes aux oiſeaux. Mais celles qui ont des tiges, des racines & des feuilles, ont leurs graines imperceptibles à l'œil nud, & qu'on obſerve au microſcope, qui voltigent après leur maturité & ſe répandent en divers lieux. Elles génerent comme les plantes ordinaires & entrent dans leurs claſſes. M. Adanſon en admet dans ſa 58^e^. famille des plantes, 13 ſortes dont il nous fait un grand détail. Ces plantes ne ſont chez nous preſque d'aucun uſage; mais en Laponie, où la terre ne produit ni fruits ni arbres, elles ſervent de pâturage aux rennes qui forment les ſeuls troupeaux & les ſeules bêtes de ſomme de ce Pays; ces peuples malheureux qui ne jouiſſent que de la plus petite portion des biens de ce monde, n'ont pas d'autre feu que celui qu'ils tirent de ces plantes, qu'ils font ſecher ſoigneuſement, & dont ils font leur proviſion avant que d'être enfermés par les neiges dans les priſons auxquelles la nature les condamne pendant ſix mois de l'année.

Les truffes d'Afrique, *teſtes Africanorum*, ſont auſſi des plantes comme les mouſſes dont nous venons de parler, elles ſervent à leur tour d'alimens dans les lieux brûlés par l'ardeur du ſoleil, où rien ne végéte hors de la terre. Elles croiſſent dans les déſerts de Numidie, au milieu des ſables; elles ont une écorce qui porte leur graine, auſſi difficile à appercevoir que celle des mouſſes; elles multiplient dans ces lieux en abondance, ſont d'un gout excellent, fortifient l'eſtomach & réparent les forces abattues; ce qui arrive ſouvent par les exceſſives chaleurs de ce Pays.

Nos truffes forment de même leurs graines dans les tubercules de leurs peaux. On en fait uſage dans leur entiere maturité ſi on veut les multiplier. *Voyez le Journal économique d'Août 1765*, & le *Dictionnaire de Lemery.*

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE BEAUNE, *le 8 Octobre 1766.*

Les vendanges de nos cantons viennent d'être faites. La récolte a été très-médiocre pour ſa quantité, comme nous l'avions prévu; mais la qualité du vin eſt ſupérieure: la ſaiſon a été des plus favorables pour la maturité des raiſins, & nous avons

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

vendangé par un temps magnifique & fort chaud, deſorte que tout a concouru pour faire du vin délicieux. En oſant l'aſſurer, nous avertiſſons que les perſonnes qui voudront s'en pourvoir n'ont pas un moment à perdre.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.		LYON.		POITIERS.		PERPIGNAN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Avranches.	17 7 5	LYON.	28* 11 4	Chatelleraut.	20	Foix.	28 12 4
Bayeux.	17 11 9			Chatillon.	13 12 8		
CAEN.	20 3 2	Montbriſon.	25 2	Confolens.	18	Montlouis.	22* 8
Carentan.	14* 13 9			Fontenay.	16		
Coutances.	23* 6 8	Roanne.	21*	Les Sables.	18	Pamiers.	24 17 2
Mortain.	19 4			Nyort.	13* 10		
St. Lo.	21 6 9	St. Etienne.		POITIERS.	22* 17 1	PERPIGNAN	29* 3 1
Valognes.	23 6 8			St. Maixent.	16 16		
Vire.	18 10	Villefranche.	26 13 4	Thouars.	19 4	Prades.	25 9
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	19 10	From. le ſep.	25 6 8	From. le ſep.	17 11 1	From. le ſep.	26 5
Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	3 5	Pain la liv.	2	Pain la liv.	3
Avoine le ſ.	5 16 11	Avoine le ſ.	7 1	Avoine le ſ.	6 12 8	Avoine le ſ.	9
Foin le quint.	1 9 10	Foin le q.	1 11 11	Foin le quint.	2	Foin le q.	1 11 5
Paille le q.	1 2 3	Paille le q.	18	Paille le q.	16 11	Paille le q.	19 9

OBSERVATIONS

Sur les Prairies artificielles, par M. Sarcey de Sutieres.

Les perſonnes qui voudraient qu'on changeât en prairies artificielles toutes les mauvaiſes prairies naturelles, les *uſages* & les *communes*, propoſent aveuglément une nouveauté auſſi nuiſible qu'impraticable. Elles ne font pas attention que les mauvaiſes prairies naturelles, ainſi que les *uſages* & *communes*, ſont ordinairement des terreins marécageux, & que leur ſol eſt ſouvent plus bas que les rivieres : ainſi le treffle, la luzerne & le ſainfoin ne pourraient jamais faire aucune production.

Il aurait bien mieux valu nous donner des moyens utiles & praticables pour bonifier les mauvaiſes prairies naturelles, communes & uſages, (*a*) que de propoſer hardiment au public de les mettre toutes en prairies artificielles.

Ces prairies artificielles, quand même elles ſeraient praticables, deviendraient en-

(*a*) *V. l'agriculture expérimentale*, p. 84

core bien plus funeſtes aux beſtiaux, que ne le ſont les mauvaiſes prairies naturelles, uſages & communes, & que toutes les pâtures des terres où l'on a récolté les grains, & de celles même qui ſont en jachere.

Les beſtiaux prennent une nourriture ſaine dans les chaumes, juſqu'à la fin d'Octobre. Que deviendraient donc les pâturages dans les chaumes des bleds, des avoines & des autres grains de Mars qui nourriſſent ſi bien & plus ſainement les beſtiaux, que toutes les prairies artificielles ſans exception? D'ailleurs, les terres où les divers beſtiaux pâturent, ſe trouvent naturellement engraiſſées par le crotin & les urines qu'ils y dépoſent journellement. Les beſtiaux détruiſent en même-temps les herbes & autres productions qui alterent les ſels & les ſucs de la terre, comme je l'ai déjà fait voir ailleurs.

Les fourrages ſecs provenans de différentes récoltes, nourriſſent encore bien mieux les beſtiaux dans l'étable, & les rendent plus vigoureux & plus propres à la population que tous les fourrages des prairies artificielles.

Comment oſe-t-on donc avancer que des pailles provenans des récoltes des grains, peuvent être mauvaiſes, puiſque le fleau du batteur en a même ſecoué juſqu'à la moindre pouſſiere?

Le mal prétendu que les troupeaux font aux berges des foſſés, en rongeant les hayes & en forçant les clôtures, ne peut pas être auſſi conſidérable qu'on ſe l'imagine, puiſque les trois quarts des terres du Royaume n'ont ni foſſés ni hayes. Il ſerait à deſirer pour le bien général qu'aucune terre ne fût encloſe par des hayes, car il eſt très-évident que leurs racines profondes, & l'ombrage que ces hayes forment, mangent & détruiſent une partie de la récolte; j'ajoute qu'elles arrachent la laine des moutons & gâtent parconſéquent leurs toiſons.

LETTRE

De M. de Moſé, ſur le charanſon, à M. V. D. Secrétaire perpétuel au Bureau d'agriculture du Mans.

Je ſuis bien ſenſible, Monſieur, à l'accueil que la Société paraît avoir fait à mes obſervations ſur l'hiſtoire du charanſon.

Je vous remercie en même temps du reméde que vous me propoſez contre cet inſecte deſtructeur, & que vous tenez de MM. nos confreres du Bureau d'Angers; je veux dire celui de répandre ſur un très-gros tas de bled de 100 à 200 ſeptiers attaqués de charanſon, environ plein la forme d'un chapeau de graine de pied d'alouette ou *delphinium*. Cette graine en fait ſortir le charanſon & oblige cet inſect d'abandonner le grenier. On m'a dit que la racine de cette plante avait la même vertu, & ce n'eſt pas le ſeul ſecret dont j'aie entendu parler.

Mais comme vous l'obſervez très-bien, Monſieur, les faire fuire, ce n'eſt que changer le mal de place, & faire un mauvais préſent à ſon voiſin. Je conſeille donc aux gens de campagne de mon canton, de les tuer autant qu'ils le pourront. Lorſqu'ils me diſent qu'ils les envoient pâturer aux champs, je tâche de leur faire appercevoir le danger qu'il y aurait de les voir pénétrer dans leurs champs, ou de rentrer dans leurs granges, dans leurs greniers ou dans ceux de leurs voiſins.

Je trouve que l'anonyme de la Gazette (*a*) prend un bon parti en cherchant les moyens d'exterminer les ſiens; mais ſon remede eſt un peu embarraſſant à cauſe de la néceſſité de ſecher les bleds. J'ai fait comme lui, j'ai cherché le charanſon dans les champs, je ne l'y ai pas plus vu que lui. Ce qu'il dit du ſyſtême de M. Doré, me paraît juſte & raiſonnable. J'avais apperçu les mêmes erreurs dans cet ouvrage dont je fais cependant beaucoup de cas.

Quoique perſonne ne puiſſe aſſurer avoir vu des charanſons dans les champs, il ne s'enſuit pas pour cela qu'il n'y en ait pas; d'autres les verrons peut-être dans la ſuite.

Je n'ai point vu cette année dans les bleds certains inſectes que j'ai fait obſerver l'année derniere à la Société; ils y ſont cependant, car j'y trouve leurs petits. Il eſt très-ſouvent difficile d'obſerver les manœuvres de ces inſectes. Je paſſerai volontiers à l'anonyme d'avoir cru que le ver de charanſon ſe fait à lui-même l'ouverture du grain,

(*a*) *numero 49, & ſuiv.*

il ne le donne d'ailleurs que pour une conjecture, & cette conjecture était très-naturelle pour un homme qui n'avait pas observé.

Pour revenir à la destruction & aux préservatifs du charanson, je n'espere pas que nous en trouvions de satisfaisans; l'eau bouillante ou la chaleur du four détruiront bien tout ce qui se trouvera d'existant, ou en germe; mais ni l'un ni l'autre ne mettront totalement à l'abri pour l'avenir.

Résolu de ne négliger aucune épreuve, j'ai pris des grains passés au four suivant la méthode indiquée, & je les ai exposés à quelques charansons. Ces insectes en ont mangé, ils y ont même multiplié, mais le désordre n'a pas été aussi considérable que celui qu'ils ont coutume de faire dans le grain qui n'a pas été mis au four. Il s'ensuit de cette expérience que le four ne garantit pas entiérement le bled contre les attaques du charanson.

La suite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

De M. Despommiers aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

J'ai lu dans la Gazette d'Agriculture du 30 Septembre dernier, que plusieurs personnes desiraient sçavoir en quels lieux je fixais ma résidence, & où l'on pourrait se procurer de mes charrues.

Je serai jusqu'au premier Décembre en Berry, & M. l'Intendant sçaura ma marche. J'aurai ensuite l'attention de vous faire sçavoir dans quelle Province le Gouvernement m'enverra.

Je crois devoir vous faire part de mon début en Berry: je me suis d'abord transporté à Argent près de Gien; là, en présence de M. l'Intendant de Bourges, je fis mettre à ma charrue deux bœufs qui labourerent en un jour, & avec beaucoup de facilité, 154 perches, mesure de Paris. On avait fait labourer la veille, dans le même champ, avec six bœufs qui avaient beaucoup fatigué.

Tous les travaux que j'ai fait faire ont eu le même succès. Quelques jours après M. le Duc de Charost, M. le Marquis de l'Hôpital & une infinité de personnes de tous états, ont été témoins que deux bœufs médiocres ont fait dans un champ très-argilleux une culture égale à celle de la bêche. La charrue du pays attelée de six bœufs, n'avait pû entamer ce même terrein à cause de la secheresse. Ce qui a le plus surpris a été l'applaudissement de tous les Payſans.

C'est le méchanisme le plus simple, les combinaisons les moins compliquées qui donnent à cette charrue ce dégré de perfection. Elle y est parvenue par gradation, & je ne puis aujourd'hui y rien ajouter.

Vous comprenez combien la diminution de bras, de bestiaux, de travail, peut facilement changer en mieux le sort d'un Laboureur, contribuer par contrecoup au bien-être de tous les ordres qui y tiennent.

Cette charrue ne coute ici qu'environ 24 ℔, & dans toutes les autres Provinces environ 30, & j'ai vu très-souvent les charrues ordinaires revenir à un plus haut prix.

J'ai l'honneur d'être, &c.

AVIS.

Le tarare n'est pas une nouvelle machine, cependant il paraît que plusieurs Fermiers ne le connaissent pas. Il sert à séparer les gros grains du petit, à rejetter les petites grenailles ou autre bled leger, les pierres & la poussiere même. Plusieurs Menuisiers sçavent faire cette machine; mais les personnes qui s'en servent assurent que celles qui sortent des mains du sieur Cochois, Menuisier à Houdan (Ville de la Beauce) sont de beaucoup supérieures aux autres. Si quelqu'un des environs de Paris était curieux de voir un tarare de sa façon, il pourrait se transporter à Arcueil près de Paris, chez M. de Leinte qui se fera un plaisir de le faire voir. Cette machine, sans vis & sans boîte coute 37 ℔.

AUTRE. Le sieur Germain Jouette, Marchand d'arbres à Vitry près de Paris, avertit qu'il est en état de faire les fournitures les plus considérables en toutes sortes d'arbres fruitiers ou d'ornements. Il s'est attaché à multiplier toutes les différentes especes de chaque sorte de fruits, tant de France que des Pays étrangers, tels que pêchers, abricotiers, cerisiers, pruniers, poiriers,

pommiers, neffliers, azeroliers, groſeillers, (les belles eſpeces de feu M. le Comte de Charolois) *&c.* Il poſſede encore toutes les variétés des peupliers, platanes, érables, acacia, *&c.* On trouve auſſi chez lui toutes ſortes d'arbriſſeaux d'ornemens, comme, amandiers différentes eſpeces, épines, varietés; pêchers, pommiers, pruniers, meriſiers, ceriſiers & amandiers à fleurs doubles. Enfin, toutes ſortes d'arbres & arbriſſeaux de pleine terre, parmi leſquels il y en a un grand nombre des pays étrangers.

AUTRE. Huit cents beaux peupliers d'Italie de 12 à 14 pieds de haut, belle tige.

Six cents peupliers *idem*, de 8 à 9 pieds de haut.

Six cents jeunes de deux ans de bouture, peupliers de Caroline & de Canada.

Deux cents pieds de thymelée des Alpes, joli arbriſſeau annoncé l'année derniere.

Arbres toujours verds, comme thuya de la Chine, de Teophraſte, cypres mâle & femelle, épicia, pin, alaterne panaché de blanc, *idem* de jaune, le commun pour les paliſſades; orangers de toutes eſpeces, mirthes, grenadiers, lauriers de toutes eſpeces, chevreſeuilles de toutes eſpeces & généralement de toutes les ſortes d'arbriſſeaux, tant pour l'ornement des parteres que pour les maſſifs, tulipiers, arbouſiers, cedre du Liban, arbres fruitiers de toutes eſpeces & grands arbres d'alignement, oignons de fleurs de toutes les eſpeces, comme belladonne, lys de S^t. Jacques, lys de Greneſey, iris de Suze, martagons, fritillaires, tulipes, ſemi-doubles & autres, graines potageres de toutes eſpeces.

Plantes étrangeres tant de ſerre chaude que d'orangerie, le tout à un prix raiſonnable.

S'adreſſer au ſieur Deſcemet, au jardin des Apoticaires, rue de l'Arbaleſtre, fauxbourg S^t. Marcel, *à Paris*.

COMMERCE.

DE MUNICH.

L'Électeur a fait publier une Ordonnance par laquelle il eſt defendu à tous les Couvents d'hommes & de filles établis dans l'Électorat de Baviere, de vendre à l'avenir aucune ſorte de drogues au public, ſous peine de cent ducats d'amende.

DE HANOVER.

On eſt occupé de l'exécution d'un projet qui a été adopté de concert avec les Régences de Brunſwick & de Hildeſneim. On ſe propoſe de conduire les eaux de la Leyne depuis Eiſchesfeld juſqu'à l'Aller. Cette opération, en garantiſſant le pays des inondations de la premiere de ces rivieres, facilitera en même-temps le tranſport du bois. On travaille auſſi à rendre plus commodes les grands chemins; la plupart ſeront pavés, & comme les pierres ſont très-rares en quelques endroits, on a promis une récompenſe de 24 rixdales à quiconque découvrira une carriere à portée des chemins.

COLONIES FRANÇAISES.

MORTS.

Au Grand Goave, le 15 Avril, M. Bethouzet, Écuyer.

Au Limbé, à la fin de ce même mois, M. Guillet.

A l'Artibonite, au commencement de Mai, M. Paul Lefevre. Il était âgé d'environ 35 ans.

A la petite riviere quartier du Grand Goave, le 7, la Dame Peneau, native de Nantes, épouſe de M. Ollier. Elle était âgée de 45 ans.

Sur l'habitation de MM. Glaiſe & Heurtin, au quartier du Grand Goave, le 15, M. Gratien de S^t. Simon de Préchateau, Écuyer, natif de Rennes. Il était âgé de 70 ans.

Le 19, M. Legard, Capitaine du Navire la *Marie-Catherine*, de Nantes. Il avait environ 60 ans.

Au même quartier le 22, M. Nicolas Thouin fils, Créole de Nippes, ancien Aide-Major des Milices. Il était dans la 36^e. année de ſon âge.

Au même quartier le 27, M. Nicolas Thouin ſon pere, âgé de 68 ans.

Au Fort Dauphin, le 5 Juin, M. Val-

teau, Cap^e. du Nav. l'*Hercule* de Bordeaux.
A la Savane-au-Lait, Madame Huet.

Biens & Successions.

A vendre. Un terrein d'environ 84 quarreaux, dont ſept à huit de plat pays, preſqu'entiérement en bois de bout, ſitué au quartier des Fonds-blancs, Paroiſſe de Limonade, borné au Sud par la grande riviere, au Nord par un terrein en bois de bout, à l'Eſt, par les Srs. Letelliers freres, & à l'Oueſt par la riviere *Moka*. Ce terrein dépend de la ſucceſſion du ſieur Graimpré. On s'adreſſera à M^e. Croſnier, Procureur au Cap, ou à M. Diobonne, Habitant aux Côtelettes.

A vendre. Treize quarreaux de terre ſitués à Rocou, dont 10 plantés en vivres, ſur leſquels il y a une grande caſe, &c. on s'adreſſera au Sieur Manigat au Fort-Dauphin, ou au ſieur Aubat, Habitant à Rocou.

Le 16 de Juin on procéda à la vente de pluſieurs effets dépendans de la ſucceſſion de feu M. Paſquier.

Pluſieurs Créanciers de la ſucceſſion de feu M. Charles Preval, Habitant au Limbé, inſtruits qu'elle n'eſt point en état de ſupporter des frais de juſtice, & voulant les éviter, ont engagé les autres créanciers à s'aſſembler dans l'Étude de M^e. Verrier, Notaire général, à l'effet de nommer l'un d'entr'eux pour ſuivre le détempteur de cette ſucceſſion.

Les créanciers de la ſucceſſion *Thebault*, ont été invités au mois de Juin dernier, de la part de Madame Marie-Roſe Dauvaiſe ſa veuve, de remettre une note des créances qui leur ſont dues par cette ſucceſſion, chez M^e. Lacaſe, Notaire au Cap.

La ſuite à un autre Ordinaire.

Suite *des Réflexions ſur le Commerce, par M^r Auffray, ancien Fabricant de Paris.*

On ne ſoupçonnait pas, il y a dix ans, que nous euſſions une agriculture, on avait tort : aujourd'hui on ne voit qu'elle, on n'a peut-être pas raiſon. Nous avons un fonds d'agriculture immenſe & riche, rien de mieux que de le mettre en valeur ; rien qui excite davantage notre reconnaiſſance envers notre Gouvernement, que tout ce qu'il fait journellement pour encourager nos Colons. L'agriculture jouit maintenant de preſque tous les ſecours que le Miniſtere pouvait lui donner, le ſurplus dépend de l'induſtrie des Cultivateurs. Il ne leur reſte plus qu'à deſirer que nos Manufactures fleuriſſent & augmentent en proportion des matieres premieres qu'ils vont leur fournir ; tous leurs vœux ſont réduits à celui-là. Le bonheur du Cultivateur eſt dans les mains du Manufacturier & du Commerçant ; ſi ces derniers ſont heureux, s'ils ſont protégés, il aura le même ſort. * *Les Marchands, dit le Chancelier Bacon, ſont comme la veine porte, & s'ils ne fleuriſſent pas, un Royaume peut avoir les membres & les jointures bonnes, mais ſes veines ſeront vuides & le nourriront mal.* Il y a 150 ans que ce grand homme poſait un principe, fait pour être reſpecté de tous les temps & de tous les pays. Mettre le Manufacturier & le Commerçant dans la claſſe des hommes ſtériles, c'eſt vouloir détruire tout ce que le Gouvernement a fait en faveur de l'agriculture, car elle ne peut fleurir, même ſubſiſter, qu'autant que le commerce ſera en vigueur. Avilir l'état du Marchand, c'eſt l'anéantir & ſe rendre coupable envers la Patrie, puiſque de pareils procédés ne pourraient que l'appauvrir.

C'était l'agriculture, branche premiere de commerce, & non pas unique, qu'il fallait encourager d'abord, dans le beau plan formé par notre Miniſtere, pour donner la plus grande extenſion à notre commerce. Ce bel ouvrage tendant aujourd'hui à ſa perfection, nos Manufacturiers & nos Commerçans n'auront pas à réclamer les ſecours dont ils ont beſoin ; les vues du Gouvernement ſe tournent déjà ſur eux, & dans quelques années nous verrons la plus grande activité répandue dans toutes les branches de notre commerce. Où trouvera-t-on des claſſes ſtériles, lorſque notre agriculture perfectionnée fournira abondamment les plus belles matieres premieres à nos fabriques ; lorſque l'induſtrie, dans tous les genres, ſera abandonnée à elle-même & dirigée ſeulement dans quelques occaſions par des vues ſupérieures ; lorſqu'enfin l'exportation forcée par la ſurabondance, la variété & le bas prix du produit de nos fabriques, néceſſitera des accroiſſemens immenſes dans notre

* Eſſai polit. in-12, 1734, p. 312.

Marine marchande, & parconſéquent les plus grands ſecours toujours prêts pour la Marine royale, *&c. &c.* Rompre un anneau de quelqu'endroit que ce ſoit de cette chaîne, ce ſerait bouleverſer toutes nos ſages opérations économiques, & mettre le plus grand déſordre où commence à regner l'harmonie la mieux étendue & la plus complette. Tel doit être le réſultat des encouragemens donnés, non pas à l'agriculture ſeulement, mais au commerce en général.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES A PARIS.

O. 1766.	*Lundi 13.*	*Mar. 14.*	*Mer. 15.*
Amſterdam.	55 7 8e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1/9 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	179 1/2 à 3/4	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 2 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 . .	. . . .	. . . .
Lyon Saint.	1 1/8 pe .	. . . .	. . . .

RÉPONSE

De M. Ducarne, Maître des Forges à Trelon, à la lettre de M. l'Abbé B. inſérée dans la Gazette N°. 78.

MONSIEUR,

Je crois avoir lu à peu près tout ce qu'on a écrit ſur les deux claſſes d'hommes qu'on a diſtinguées dans l'État, & qu'on a qualifiées, l'une de *productive*, qui comprend les agens de l'agriculture; & l'autre de *ſtérile*, dans laquelle on a mis les agens du commerce & de l'induſtrie; mais je ne me rappelle pas qu'on ait dit que cette derniere claſſe devait être comme l'yvraie, *coupée & jettée au feu.* Il me ſemble au contraire que cette claſſe a toujours été traitée comme utile & très-utile; & que la ſeule queſtion qui reſte à réſoudre, eſt de ſçavoir ſi elle eſt auſſi productive de richeſſes que la premiere.

L'aſſiette des contributions néceſſaires au Souverain, a été dans le principe, l'objet de la diſtinction des deux claſſes dont il s'agit. L'agriculture, a-t-on dit, eſt inconteſtablement productive de richeſſes; elle doit par conſéquent ſupporter, ſinon tout, du moins la plus grande partie des contributions. Si le commerce & l'induſtrie ſont auſſi productifs de richeſſes, ils doivent également contribuer; parce qu'il eſt juſte que ce qui eſt productif, contribue à la dépenſe du ſervice public. Si au contraire le commerce & l'induſtrie ſont ſtériles, c'eſt-à-dire, purement & ſimplement utiles & ſimples agens néceſſaires aux beſoins publics, ils doivent être affranchis de toute impoſition quelconque, parce que ce qui ne produit rien ne peut rien avoir à contribuer, & que dans ce cas l'impoſition ſur le commerce & l'induſtrie ſerait contre le droit & la nature des choſes, & par conſéquent deſtructive. De ſorte qu'il reſte à décider ſi le commerce & l'induſtrie ſont productifs de richeſſes &, s'ils doivent ſupporter une partie des contributions néceſſaires au Souverain. Voilà, à ce que je crois, Monſieur, l'état de la queſtion; ſi ce n'eſt pas cela, quelqu'un plus au fait peut-être, voudra bien nous en inſtruire.

D'après ce raiſonnement, ſi le commerce & l'induſtrie ſont productifs de richeſſes, comme l'agriculture, votre plant de mûriers & tous les agens de votre exploitation doivent contribuer, chacun en raiſon de ſa qualité productive. Si au contraire l'agriculture eſt ſeule productive de richeſſes, votre plant de mûriers eſt ſeul contribuable en raiſon de ce que toute votre exploitation pourra vous rendre de produit net; & tous les agens quelconques de cette exploitation, ainſi que ceux du commerce & de l'induſtrie qui doivent en réſulter, doivent être perſonnellement affranchis de toute impoſition.

Vous avez ſans doute vu, Monſieur, les différens ſentimens qui ont paru ſur cette queſtion. J'en ai lu beaucoup auſſi; mais ils ont été préſentés avec un ton & un langage ſi ſublimes que je m'y ſuis perdu comme vous, & que j'ai mis cette queſtion au rang des choſes incompréhenſibles. Cependant comme elle eſt intéreſſante, & qu'il me ſemble que cette queſtion dépend un bon ou un mauvais régime de finance; je ſuis charmé de la voir paraître de nouveau. Je deſire de tout mon cœur pour le bien public, qu'elle ſoit dorenavant diſcutée,

non avec moins d'eſprit, mais plus ſimplement & plus intelligiblement.

Je prends la liberté de commencer par avouer que je crois le commerce & l'induſtrie en France purement & ſimplement utiles, ou du moins qu'il faut les traiter comme tels; en conſéquence tous les agens en général de votre exploitation, ainſi que ceux du commerce & de l'induſtrie qui en proviendront, doivent être affranchis de toute impoſition quelconque; & par une autre conſéquence, votre plant de mûriers ſeul eſt contribuable.

Mon ſentiment à cet égard ne ſera peut-être pas d'abord de votre goût; parce que vraiſemblablement vous ſentirez qu'une ſuite néceſſaire de mon ſyſtême eſt, qu'au lieu de deux, la contribution de votre plant devra être de 10; mais je vous prie d'y réflechir, & de vouloir bien me dire ce que vous en penſez. Vous me ferez peut-être connaître que je ſuis dans l'erreur. En attendant, il me ſemble que j'ai de fortes raiſons de croire que mon ſyſtême, loin de ſurcharger votre plant, ne tend au contraire qu'à le décharger, qu'à l'améliorer, & qu'à en pouſſer l'exploitation au point de perfection & d'avantage poſſibles pour vous & pour le public.

J'ai l'honneur d'être, &c.

FINANCES.

DE VIENNE, *le 27 Septembre 1766.*

LA Députation du Crédit réuni des Provinces Héréditaires de Bohême & d'Autriche, a fait afficher deux avertiſſemens, datés du 19 de ce mois, le premier concernant les obligations de 250, de 500 & de 1000 florins de principal & de 6 pour 100 d'intérêt, datées du 1^er^. Juillet 1763, & le ſecond, concernant les obligations de 15, de 30, de 60 & de 120 florins de principal, & de 5 pour cent d'intérêt, en date du 1^er^. Février 1763. Elle y déclare qu'à commencer du 1^er^. Octobre prochain on procédera au rembourſement de toutes ces différentes obligations, & que les Propriétaires auront la liberté de choiſir entre toutes les Caiſſes de la Chambre Impériale & royale ou de la Contribution dans tous les pays Héréditaires de Hongrie, de Tranſilvanie, de Bohême & d'Autriche, & entre toutes celles des États des Prov. de Bohême & d'Autriche, la Caiſſe où ils voudront recevoir leurs paiemens, à condition d'y remettre, avant la fin du mois de Décembre prochain, pour les obligations de 250, de 500 & de 1000 florins, &, avant la fin du mois de Novembre prochain, pour celles de 15, de 30, de 60 & de 120 florins, une note exacte des numéros que portent leurs obligations; ſans quoi il ne pourront être rembourſés qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Crédit, établie en cette Capitale. Ils auront auſſi la liberté de convertir la ſomme qui leur eſt due en obligations à 4 pour cent d'intérêt, leſquelles leur ſeront délivrées par la Caiſſe qu'ils auront choiſie pour leur rembourſement.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t^. d'Octob.
De Pigis,	11^e^.	G.	18
Clouet,	19^e^.	M	18
Amyot,	23^e^.	J.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1766.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
Ac. des Indes.	1300	1300	1300
Emp. de la Com.	420		
Prom. à 5 p ○/○.			21
Prom. à 4 p ○/○.	37	37	
Ac. des Fermes.	827 ½	827 ½	827 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			18 ½
3^e^. Loterie.	24	24	24
Annuités.	400	410	410
Coup. d'An.	77 ½	77 ½ 77	77
Emp. de 50 mil.	23. 22 ½	23	23
Emp. de 30 mil.	28 ½	28 ½ 29	28 ½ 29
Col. 1759.		28 ½	
Canada.	32. 32 ½ 31	32 31 ½	31 ½
4^e^. L. Epoques.	24. 12^e^. 29	24	24
Nouette.	26 A. 28. 28 ½ 28	26 A. 28. 28 ½	26. 26½ A. 28. J. 3
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○.			
Bretagne.			
3 p ○/○ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 83.

De St. Domingue.

PEndant le cours de l'année 1765, il a été expédié aux Cayes 54 Navires, ſçavoir 26 pour Bordeaux, 15 pour Nantes, 4 pour le Havre, 3 pour Dunkerque, 3 pour Marſeille, 1 pour la Rochelle, 1 pour Morlaix & 1 pour le Miſſiſſipi. Dans ce nombre il y avait pluſieurs Negriers.

Prix *des Marchandiſes de la Colonie.*

Au Port au Prince, le 28 Mai 1766, le ſucre blanc, de 50 à 60 liv.; le commun, de 30 à 48 liv.; le brut, de 23 à 24 liv.; l'indigo bleu, 9 liv.; le mélangé, de 7 à 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, 15 & 16 ſols; le vieux, 14 ſols; le coton, de 180 à 185 livres.

A Leogane, le même jour, le ſucre blanc, de 50 à 62 liv.; le commun, de 30 à 46 liv.; le brut, 24 & 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, 15 & 16 ſols; le coton, 180 livres.

Au Cap, le ſucre blanc, de 50 à 64 & même 66 liv.; le commun, de 36 à 48 liv.; le brut, de 18 à 27 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuviré, de 6 liv. à 6 liv. 15 ſols; le cafe nouveau, de 15 à 17 ſols; le vieux, de 13 à 15 ſols; le coton, 200 liv.; les cuirs, de 7 à 9 livres.

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port au Prince, le 28 Mai, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 80 à 90 liv.; la commune, de 48 à 50 liv.; le bœuf d'Irlande, de 70 à 75 liv.; le petit ſalé, de 30 à 36 liv.; le beurre, de 15 à 18 ſols; l'huile de Provence, de 18 à 21 livres; le ſavon, de 60 à 66 livres.

A Leogane, le même jour, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, de 80 à 85 liv.; le ſavon, 70 liv.

A Saint Marc, le 30 Mai, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, de 75 à 80 liv.; le ſavon, de 70 à 75 livres.

Au Cap, le 4 Juin, le vin vieux, de 180 à 250 liv.; le nouveau, de 120 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 95 à 100 liv.; la commune, de 80 à 90 liv.; le bœuf, de 66 à 80 liv.; le beurre, 15 ſols; le petit ſalé, de 27 à 30 liv.; l'huile de Provence, de 21 à 30 liv.; l'huile d'Orléans, de 36 à 42 liv.; le ſavon, de 66 à 72 livres.

Cours du fret.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, de 13 à 14 den.; le brut, de 14 à 15 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 & 18 den.; le coton, de 50 à 54 deniers.

A Leogane, le ſucre, de 13 à 14 den.; l'indigo, 24 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 50 à 54 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc, de 12 à 14 den.; le brut, de 15 à 18 den.; l'indigo, 36 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 48 à 51 den.

Au Cap, le ſucre blanc, de 8 à 10 den.; le brut, de 10 à 12 den.; l'indigo, 18 den.; le café, de 13 à 14 den.; le coton, de 24 à 30 den., & pour le Havre, 36 deniers.

Passage du Sund.

Le 21 Septembre 1766, il eſt paſſé par le détroit pour le commerce de France, le Navire du Capitaine *Carſten Jans*, parti de Bordeaux pour Stetin avec du vin; le 22 le Navire du Cap. *Niels Swenſen*, parti de Weſterwick pour Nantes avec du goudron; le 23 les Navires des Capitaines *Cornelis P. Ruyn*, parti de Dantzick pour Nantes avec des planches; *Hendrik Stoffels*, parti de Petersbourg pour Bordeaux avec du chanvre; le 24 le Navire du Capitaine *Paul Nannings*, parti de Rouen pour Petersbourg a fret; le 25 les Navires des Capitaines *Gabriel Witteween*, parti de Petersbourg pour Saint Malo avec du fer; *Huyte Sybrands*, parti de Colberg pour Bordeaux avec des barres de fer & des mâts; *Pieter Wybrands*, parti de Petersbourg pour Dunkerque avec du chanvre.

Des Sables-d'Olonne, *le 8 Oct. 1766.*

Ce Port eſt ſi rempli de Navires qui viennent charger du ſel, que cette denrée ſe ſoutient tou-

jours à un certain prix, & qu'elle vaut 140 liv. la charge contenant 8 muids, meſure de brouage.

De Charente, *le 5 Octobre 1766.*

Exportation.

Il eſt ſorti par ce Bureau pendant tout le mois de Septembre 1766 les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour le *Nord*, 951 bariques 28 veltes d'eau-de-vie; pour la *Hollande*, 57 bariques 23 veltes d'eau-de-vie, 672 bariques de vin de Cognac, 150 douzaines de peaux de moutons apprêtées, 1408 rames de papier; pour l'*Angleterre*, 359 bariques, 26 veltes d'eau-de-vie, 64 rames de papier.

Importation.

Il eſt entré, & il a été enregiſtré au même Bureau pendant le mois de Septembre les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir 1800 planches de ſapin venant du *Nord*; 3872 *liv.* de beurre venant d'*Angleterre*.

De Marseille, *le 30 Septembre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 22 au 29 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port 48 Bâtimens Français & 9 Etrangers venant d'Acre, de Smyrne, de Salonique, de Tunis, de Corck, de Dunkerque, de Rochefort, de Livourne, de Veniſe, de Cagliari, de Gênes, de Melaſſe, de Luan, de Celli, de Begur, de Caſtellamare, de la Ciotat, d'Arles, de Nice & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes, & entr'autres de bled & d'huile.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port du 22 au 28 du même mois 64 Bâtimens Français & 20 Etrangers, parmi leſquels l'*Aimable Marie*, Capitaine *Noel Gabriel Leyret*, allait à la Martinique. Les autres allant à Toulon, à Martigues, à Hieres, à Menton, à Fréjus, à la Seine, à Arles, à la Cale, à Cette, à Saint-Tropès, à Agde, à la Ciotat, à Nice, à Bormes, à Bandol, à Narbonne, à Antibes, à Gênes, à Saint Reme, en Corſe, à Cagliari, à Ancone, à Meſſine, à Palerme, à Barcelonne, à Carrara, à Majorque, à Iviça, au Levant, à Senari, à Salonique, à Smyrne & à Rouen, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, de droguerie & autres.

Du Havre, *le 9 Octobre 1766.*

Une tempête de vent d'Oueſt a fait périr le 6 ſur le Banc des Poulies le Navire le *Saint Louis* Capitaine *Biſſon* de Bayonne. L'équipage a été heureuſement ſauvé, mais ſon chargement qui était compoſé de bled pris à Rouen pour la Méditerranée a été débarqué mouillé, & on craint que le Navire ne ſoit abſolument hors d'état de ſervir.

Arrivée *de Navires.*

Du 5 au 8 il eſt entré dans ce Port 8 Navires Français & Etrangers, ſçavoir la *Suſanne*, Capitaine *Pieter Ellingren* Norwegien, venant de Chriſtiania; la *Sophie Catherine*, Capitaine *Thomas Hanſen* Danois, venant de Fridericſthat, chargés tous deux de planches & de merriers; le *Jeune Theunis*, Capitaine *Auske Theunis* Hollandais, venant de Dantzick chargé de planches de douvelles & de 138 ſacs de bled; la *Bien Aimée*, Capitaine *Steven Mewemacker*, en relâche venant de Dunkerque charge de morue, de fromage, de fer blanc, de mercerie, de quincaillerie & de peaux de caſtor; le *Saint Jean Baptiſte*, Capit. *Denys le Comte* de Rouen, venant de Bordeaux chargé de vin pour ce Port & pour Rouen; l'*Eſpérance*, Capitaine *François Poullavue* de Bretagne; le *Jeune Gabriel*, Capitaine *Philippe de Haye* de Fecamp, venants de Marennes chargés de ſel; l'*Inconnu*, Capitaine *Pierre Salvaſt* de Bayonne, venant de ce même endroit & en relâche au Havre pour Rouen, chargé de laine & d'huile.

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 5 & le 9 les Navires le *Saint Louis*, Capitaine *Michel Heux* de Dieppe, allant à Bordeaux charge d'avoine; l'*Enfant des Enfans*, Capitaine *Bocks* Hollandais, allant à Hambourg chargé de 314727 *liv.* de ſucre, 3275 *liv.* de café; le *Triumvir*, Capitaine *Gamel* du Havre, allant à la Guadaloupe chargé de 380 barils de bœuf, 80 frequins de lard, 20 caiſſes de chandelles, 819 barils de farine, 90 mines d'avoine, 27 meules à Taillandier, du feuillard, des cloux, des briques, du pavé & 68 colis de diverſes marchandiſes ſeches.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Mardi 7 Octobre.

AGRICULTURE.

DE LONDRES, *le* 24 *Septembre* 1766.

ON exporta de cette Ville le 16 de ce mois 1300 quarters de froment & de farine pour Naples & Genes.

Les Hollandais ont donné commiſſion d'acheter des grains dans notre Capitale pour plus de 20,000 ℔.

Les lettres du pays de Galles portent que le froment vaut 9 ſchellings le boiſſeau.

On dit qu'il y a actuellement ſur la Tamiſe près de 120 Vaiſſeaux chargés de froment pour l'exportation.

Nous apprenons qu'il ſera tenu le 24 un Conſeil ſur des matieres de la plus grande importance, & on imagine que l'état de détreſſe où l'on ſe trouve aujourd'hui à cauſe du prix exceſſif des grains, formera le principal objet des délibérations.

On aſſure que les Fermiers ont été obligés de diminuer le prix du grain de 20 den. ſt. par boiſſeau à Barnſtaple, dans le Comté de Devon, pour calmer la populace qui avait menacé de s'emparer de tout le grain que l'on apporterait ſur le marché.

Un Exprès a apporté le 20 de ce mois au Conſeil privé une requête ſignée par les Magiſtrats & les principaux Habitans de la ville de Norwich, par laquelle cette Communauté prie le Conſeil de prendre les meſures néceſſaires pour empêcher qu'il ne ſoit exporté de nouveau du froment, vu le haut prix où il eſt aujourd'hui, ainſi que toutes les autres denrées.

Nous apprenons de Carliſle que ſur les menaces faites par la populace d'enlever tout le grain qui paraîtrait ſur le marché à cauſe du haut prix où il ſe trouve, les Fermiers ont été obligés de le diminuer de 2 ß 9 d. par boiſſeau.

On a reçu la nouvelle qu'il s'était élevé depuis peu quelques troubles parmi la populace à Witehaven, à cauſe de l'augmentation du prix du grain.

Les pauvres ſe plaignent amérement dans les différentes parties du Royaume, du prix exhorbitant des proviſions de toutes eſpeces. Chaque Courier apporte de nouveaux détails de troubles occaſionnés ſur-tout par le haut prix du pain. La populace s'atroupa le 15 en grand nombre à Saliſbury & on dit qu'elle détruiſit un des moulins & une grande quantité de bled qu'elle ſoupçonnait devoir être exportée.

On dit que le Port de Londres ſera ouvert dans peu de jours pour l'importation libre du grain des pays étrangers pendant un temps limité.

Nous apprenons qu'il a été exporté dans le cours de la ſemaine derniere, du Port de Londres, trois mille ſoixante & quinze quarters de grains.

Pluſieurs Vaiſſeaux marchands ont été fretés à Scarborough & à Hull pour importer le plus promptement poſſible du grain dans ces endroits.

Le bruit qui s'eſt répandu qu'un embargo avait été mis le 18 ſur tous les Vaiſſeaux chargés de bled ſur la Tamiſe, & que l'on avait envoyé des ordres exprès à cet effet dans tous les Ports du dehors, ſemble être

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

prématuré, nous apprenons néanmoins qu'il a ſervi à ranimer l'ardeur de ceux qui exportent le grain ; pluſieurs d'entr'eux préſumant qu'il paraîtra dans peu quelque réglement pour en empêcher la ſortie.

Un Manufacturier en ſoie de Londres a renvoyé vingt ſept perſonnes tant femmes qu'enfans, faute d'ouvrage pour les employer, & nous apprenons qu'il y a pluſieurs centaines de ces Ouvriers qui ſont actuellement ſans ouvrage.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages du 15 Août au 15 Sept. dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.				BESANÇON.				LA ROCHELLE.				ROUEN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
Béfort.	19*	19	5	Arbois.	21	15		Barbezieux.	22*	4		Andely.	18	9	
				Beaume.	18*	18	9					Caudebec.	19	16	7
				BESANÇON.	20							Dieppe.	27*	3	3
Colmar.	15	9	5	Dole.	21	4		Cognac.	21			Eu.	23	2	8
				Gray.	21							Evreux.	19	9	2
				Lons-le-Saunier.	22	16						Giſors.	15*	2	2
Haguenau.	14	14	8					LAROCHELLE.				Havre.	23		
				Orgelet.	24				18	18		Lions.	18	19	2
				Ornans.	23	7						Magny.	19	12	6
Landau.	12*	13		Poligny.	24			Marennes.	19	5		Neufchatel.	19	9	1
				Pontarlier.	24	16						Pont-Audemer.	25	15	
Scheleſtat.	17	17	6	Quingey.											
				St. Claude.	25*	8		Saintes.	20	12	6	Pont-de l'Arche.	24		
STRASB	15	16	6	Salins.	19	7	6								
				Veſoul.	20			St. Jean d'Angely.	17*	15	10	Pont-l'Ev.	23	15	
wiſſembourg.	16											ROUEN.	22	15	5

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	1	8	From. le ſep.	21		11	From. le ſep.	19	19	2	From. le ſep.	21	9	2
Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	5	10	9	Avoine le ſ.	6	16	9	Avoine le ſ.	7	16	2	Avoine le ſ.	6	14	3
Foin le quint.	1	13	2	Foin le q.	1	9		Foin le q.	1	13		Foin le quint.	1	13	
Paille le q.		19	4	Paille le q.		15	1	Paille le q.		18	2	Paille le q.	1	7	1

OBSERVATIONS

Sur le choix des ſemences du froment & du ſeigle, par M..... de la Société royale d'Agriculture au Bureau du Mans.

Quoique les principes de M. de Sutieres ſoient généralem^t. adoptés, cependant pour convaincre ceux qui douteraient encore de ce qu'il a annoncé dans les dernieres feuilles de la Gazette, ſur l'âge des bleds propres à la ſemence, je crois pouvoir citer l'expérience que j'ai faite en 1762, & réitérée depuis, de ſemer du froment de trois récoltes ſucceſſives, c'eſt-à-dire de la même année 1762, de la récolte de 1761 & de celle de 1760, dans le même champ & en même-temps, il réuſſit également bien, & la récolte en fut très belle en 1763.

Je fis le même eſſai dans un autre champ avec du ſeigle de trois années, 1762, 61 & 60, le plus beau qu'il me fut poſſible de trouver, mais le ſuccès n'en fut pas pareil à celui du froment, le ſeigle de 1760 ne

germa pas & pourrit entiérement en terre ſans avoir donné aucune apparence de végétation; celui de 1761 germa très-lentement & il en périt beaucoup peu après, & la récolte ne fut en 1763 qu'à moitié de la production de la ſemence nouvelle de 1762. On peut tirer des conſéquences juſtes de cette épreuve qui a été répétée par d'autres Cultivateurs qui l'ont conſtatée.

A cette occaſion je citerai une autre expérience que je fis en même temps en 1762, pour fixer l'époque du temps de la ſemaille; je ſemai en ſeigle & en froment des trois âges ci-deſſus au 15 Septembre, au 15 Octobre & au 15 Novembre, & à chaque fois par un aſſez beau temps, relativement aux ſaiſons, & avec le même ſoin.

La ſemaille de la premiere époque en ſeigle & en froment, leva parfaitement, & dans peu de jours (à la réſerve du ſeigle des deux premiers âges) ils ſe trouverent d'une force ſinguliere vers Noël; on les aurait facilement pû faucher, & l'on fut obligé au printemps de les couper; la récolte en fut abondante, plus précoce que celle des autres époques, la paille plus belle.

Un Laboureur du canton ayant eu le malheur, dans la même année de perdre par la gréle la récolte totale d'une piece de terre de ſept journaux enſemencée en froment qui fut entiérement ravagée le premier du mois d'Août, veille du jour qu'il devait en faire la moiſſon, & ſon bled s'étant abſolument égrainé & répandu ſur la terre ſans reſſource, il imagina de faucher la paille toute briſée, de froiſſer enſuite ſon champ avec la herſe pour l'enterrer; dans les derniers jours du même mois ſon bled leva fort bien, mais ſi épais qu'avant l'hyver il fut obligé d'y mettre ſes beſtiaux & de recommencer au printemps, il récolta ſon champ de très-bonne heure, & il eut une aſſez bonne récolte.

Pour revenir aux deux autres époques de la ſemaille du froment & du ſeigle, celle du quinze Octobre réuſſit très-bien, & celle du 15 Novembre, tant en ſeigle qu'en froment, ne produiſit que moitié des autres.

L'on obſerve de tous les temps que les Laboureurs paraiſſeux à ſemer, réuſſiſſent toujours moins bien dans leurs récoltes, que les plus diligents, en tous les terreins quelconques; qu'auſſitôt que la terre eſt bien diſpoſée à recevoir la ſemence, & que les tempéries de la ſaiſon la favoriſe, on ne doit pas différer de les mettre à profit.

J'ai auſſi fait des eſſais de ſemer en Mars du ſeigle & du froment ordinaire, moins pour me convaincre de leur mauvais ſuccès que pour contredire par démonſtration, l'erreur de quelques perſonnes qui prétendent que le froment de Mars n'eſt point une autre eſpece de grain que celui qu'on ſeme avant l'hyver, & que l'un & l'autre peut également réuſſir en changeant la ſaiſon qui leur eſt propre.

Ce Froment ſemé en Mars, entrait à peine en tuyau en Juillet, & l'épi ſe développa en Août ou Septembre ſeulement; rarement le grain ſe forme, la paille ne meurit point ou mal dans les années les plus ſeches, ainſi que le ſeigle.

Le froment de Mars ſemé avant l'hyver, réuſſit auſſi très-mal ainſi que l'avoine d'hyver ſemée en Mars; ce ſont donc toutes eſpeces qui exigent la ſaiſon qui leur eſt analogue.

REMARQUES

Utiles pour la ſoie & les vers à ſoie, par M. l'Abbé Codde, Chanoine de Lorgues.

Les vers à ſoie ne réuſſiſſent plus depuis long-temps dans le Languedoc & la Provence: on s'y dégoute de les nourrir & de les élever, par le défaut de ſuccès, & par les pertes conſidérables qui en ſont les ſuites. Les perſonnes qui entreprennent l'œuvre pénible & couteuſe de nourrir ces vers, ont pour but le profit que les cocons peuvent & devraient leur procurer; quand ce travail fatiguant & continuel, pendant près de deux mois, ſe fait à pure perte & tourne à leur déſavantage par la mortalité des vers, & par tant d'autres cauſes inconnues ou difficiles à découvrir, ces perſonnes s'indiſpoſent & redoutent une entrepriſe qui leur occaſionne de grands frais, ſans le dédommagement d'un gain auquel elles s'attendaient, & dont elles ſe trouvent fruſtrées; elles ont encore la perte du temps & de l'argent qu'elles dépenſent pour les feuilles de mûriers. Tels ſont les

inconveniens auxquels on eſt expoſé en général, & il y a très-peu de gens à qui les vers à ſoie donnent un profit réel : s'ils réuſſiſſent une année, ils manquent pluſieurs récoltes de ſuite.

Pour obvier à ce défaut & pour favoriſer réuſſite des vers à ſoie, il y a pluſieurs obſervations & corrections à faire. Il faut avoir de la bonne graine, & elle manque totalement dans la Provence & le Languedoc. Malgré toutes les précautions qu'on prend pour avoir de la bonne graine, malgré le choix des meilleurs cocons, pour ſe procurer de bons papillons, malgré le ſoin de détail qu'on ſe donne dans l'accouplement ces papillons pour prévenir leur épuiſement, la graine ſe trouve affaiblie, détériorée, abâtardie, ſans qu'on puiſſe découvrir la cauſe phyſique & morale d'un tel défaut. Les vers ſont ſujets à une infinité de maladies ; les uns périſſent dans leurs différentes mues, les autres deviennent comme de la pierre ou du plâtre, ou pour ſe ſervir de l'expreſſion uſitée en Provence, les vers deviennent *canelés*, *ſucrés*, ſans former aucun cocon ; quelques-uns en font de ſi faibles qu'on ne peut pas en tirer la moindre partie de ſoie, parce que le cocon n'a aucune conſiſtance, aucune ſolidité ; enfin, ſans entrer dans un plus long détail, les vers & les cocons manquent ſans qu'on puiſſe bien connaître la cauſe du mal.

Il eſt donc eſſentiel d'y obvier, & d'y apporter le remede le plus efficace, le plus prompt, afin d'encourager les perſonnes qui s'occupent de la nourriture & de l'éducation des vers à ſoie : il faut donc tâcher de leur procurer une graine où le germe des maladies épidémiques, auxquelles les vers à ſoie ſont ſujets, ne ſe trouvent point, mais qui renferme au contraire le vrai principe de leur production & de leur fécondité.

Par une expérience éprouvée dans toutes les différentes eſpeces de graines, les graines n'acquierent leur perfection de bonté, que dans un certain climat qui leur eſt propre & naturel ; en changeant de climat, elles s'affaibliſſent & s'abatardiſſent, ſans qu'on puiſſe en développer la cauſe phyſique : elle échappe aux yeux des plus clairvoyans ; quand ce changement arrive, & il arrive toujours pour les plantes, pour les grains & pour les vers, après quelques récoltes ; il faut avoir ſoin de renouveller les graines en les allant chercher dans les lieux & le climat où l'on eſt aſſuré de leur bonne qualité & de leur perfection.

Or, quel eſt ce climat, quelle eſt cette contrée où la graine des vers à ſoie ſoit la plus parfaite ? C'eſt le Royaume d'où eſt venue toute la graine qu'il y a en Europe : c'eſt le Royaume de Séres, aujourd'hui connu par le nom d'Empire de la Chine : le nom Latin & Français de *ſoie* a ſa relation & ſon étimologie dans le nom de *Séres*. Il faudrait donc que l'État employât ſes ſoins & ſon autorité, pour faire venir dans un temps & dans une ſaiſon convenable de la graine de vers à ſoie de la Chine : il faudrait confier cette graine aux Intendans des Provinces, pour qu'ils la diſtribuaſſent eux-mêmes aux plus verſés & aux plus habiles dans l'éducation des vers à ſoie : former enſuite de ces vers une totalité de graine qui fut diſtribuée dans les Provinces ; le renouveliement ſerait bientôt opéré, & quand dans la révolution des années, on s'appercevrait de la détérioration, on y remédierait encore par le même moyen, le ſeul à ſuivre, le ſeul infaillible.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

OBSERVATIONS

*Sur les moyens propoſés pour la deſtruction des Loups, par M**** (a)

Le Gouvernement envoya l'hyver dernier à MM. les Intendans la compoſition de différens appas, ſoit pour attirer, ſoit pour empoiſonner les loups. Ces recettes ſont très-bonnes, très-utiles, mais peu de gens les mettront en pratique, & en ſuppoſant que pluſieurs perſonnes en faſſent uſage, le bien qui en réſulterait ſerait très-petit pour celui qui le pratiquerait & pour l'État. Le loup n'eſt pas un animal qui adopte un certain canton où il ſe tienne conſtam-

(a) *V. les Gaz. numéros 54 & ſuivans de l'année 1765.*

Il y a déjà pluſieurs mois que ces obſervations nous ont été communiquées ; mais nous avons cru qu'il ſerait plus à propos de les rendre publiques à l'approche de l'hyver, ſaiſon où les loups font plus de ravages.

ment ; cet animal va par-tout où il trouve ou eſpere trouver ſa proie : nos Provinces couvertes de bois en ſont remplies : le tort & le degât qu'il cauſe eſt très-grand. En vain a-t-on ſoin d'empoiſonner quelques bêtes mortes, le canton ne s'apperçoit pas long-temps du bien qui en réſulte, les voiſins n'en font pas autant, & leurs bois lui en fourniſſent bientôt d'autres. (*)

Tuer une bête pour l'empoiſonner eſt un expédient qui devient trop onéreux à un Particulier pour croire qu'il le pratique ſouvent : les grands Propriétaires qui ſeuls ſeraient en état de faire cette dépenſe, négligent trop leurs terres pour l'attendre d'eux : ces terres ſont ordinairement abandonnées à un Fermier qui ne ſonge qu'à ce qui rapporte, & qui ſurement ne tuera aucune bête pour l'empoiſonner. Ce ſera donc ſe flater inutilement de voir diminuer l'eſpece nuiſible du loup, que d'attendre ſa deſtruction de la part d'un petit nombre de Particuliers. Il y aurait cependant une façon ſimple de détruire à peu de frais & en très-peu de temps toute la race des loups, ou du moins la rendre auſſi rare que dans l'Angleterre & dans les Ardennes : ce moyen eſt le poiſon, mais le poiſon général. Je penſe qu'il faudrait ſe conduire de la maniere ſuivante.

Je voudrais que le Roi rendit une Ordonnance pour que toutes les Paroiſſes euſſent à empoiſonner à la fois, dans une même ſemaine, une vache, un âne, ou un cheval. On prendrait pour cela la plus mauvaiſe bête de la Paroiſſe : il ſerait impoſſible, ſi cela ſe pratiquait exactement ſeulement cinq ou ſix ans, qu'il en échapât un ſeul. La dépenſe repartie ſur toute la Paroiſſe ſerait modique & le bien immenſe. Voici donc le modele de l'Ordonnance que je demanderais.

1°. Le Syndic de chaque Paroiſſe ſera obligé d'aſſembler les Habitans la ſeconde Fête de Noël de chaque année.

2°. Il conviendra avec eux d'acheter au plus bas prix poſſible, une vache, un âne, un mulet ou un cheval.

3°. Il ſera tenu le ſecond jour de l'année de faire tuer l'animal, de l'empoiſonner & le faire conduire à 50 ou 60 pas d'un bois de la Paroiſſe, dans un champ ou pré loin des maiſons autant que faire ſe pourra, & à portée de l'eau.

4°. Chaque Habitant pendant ce temps ſera tenu de renfermer ſes chiens, & n'aura aucun recours contre le Syndic s'il en meurt quelques-uns.

5°. Le prix de la bête achetée ſera diſtribué au marc la livre de la taille par le Collecteur, pour être payé au Propriétaire de la bête.

6°. La peau de l'animal appartiendra au Syndic, lequel ſera obligé dans le mois, à peine de 100 ℔ d'amende de rapporter au Subdélégué le plus voiſin, un certificat en bonne forme ſigné du Curé, du Seigneur, s'il y eſt, ou de ſon Prépoſé, du Procureur fiſcal & du Greffier de la Juſtice paroiſſiale, qu'il a fait acheter, tuer & empoiſonner la bête aux jours ſuſdits ; la qualité & le prix de la bête ſeront énoncés, & il rendra compte à part, ſur un papier ſéparé, de la quantité de loups morts que l'on aura trouvés ſur le territoire de la Paroiſſe.

7°. Quand la bête aura été pendant 10 ou 12 jours ainſi expoſée, il ſera tenu d'en faire enterrer les reſtes exactement, & alors il deviendra reſponſable des chiens qui pourront s'y empoiſonner.

8°. La doſe de poiſon qu'il y mettra ſera d'une livre & demie de noix vomique bien rapée ou pilée, qu'il introduira dans les chairs & dans les inteſtins de l'animal. Le Collecteur ſera obligé de lui rapporter des Bureaux de la recette des tailles, où la doſe ſera dépoſée, un paquet de cette compoſition qui ſera délivrée *gratis*, à cet effet dans le mois de Novembre ou Décembre avec un exemplaire de l'Ordonnance.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

J'ai lu avec autant de ſatisfaction que d'étonnement la deſcription de la charrue de M. Deſpommiers, que vous nous avez

(*) *Un de mes amis & moi-même, nous empoiſonnions bien des loups, mais à peine s'en appercevait on ; au bout de quinze jours il en revenait de nouveaux.*

donnée dans plusieurs de vos Gazettes, & à laquelle Messieurs de la Société d'Agriculture de Tours ne proposent que de très-légers changemens, dont cependant l'inventeur assure l'inutilité. Je conviens de bonne foi avec lui, qu'une pareille découverte vaut au moins celle des mines du Perou : mais qu'il me permette de l'assurer que tous ses compatriotes sont en droit de lui faire des reproches de n'avoir pas donné jusqu'à présent un plan de sa nouvelle charrue, & une explication très-exacte des différentes pieces qui la composent ; ce qui donnerait à beaucoup de personnes la facilité d'en faire de semblables. L'avantage paraît trop grand pour ne pas chercher à se le procurer, dût-il ne pas avoir lieu dans les défrichemens un peu considérables. Je suis propriétaire de terres où de temps immémorial on se sert d'une charrue en usage dans le pays qui exige six, & pour le plus souvent huit bœufs, & toujours deux hommes. Je suis très-persuadé qu'il est possible de diminuer le nombre des forces nécessaires jusqu'à ce jour ; le méchanisme bien entendu produit des effets plus surprenants. Mais je suis en possession de ne pas toujours m'en rapporter à une spéculation souvent trop précipitée, & je ne juge que d'après une expérience faite avec toute l'attention nécessaire. Je m'en suis très-bien trouvé dans l'essai que j'ai fait d'une partie de tous les nouveaux systêmes que vous nous proposez dans vos Gazettes, dont on ne peut assez vanter l'utilité ; car elles sont le principe de la noble émulation que font paraître aujourd'hui tous les Cultivateurs. Je suis convaincu que dans cette nouvelle épreuve, l'effet ne trompera pas mon attente, & M. Despommiers me paraît trop desirer le bien de sa patrie pour me faire douter un instant qu'il ne cherchera pas à lui être utile, en lui faisant part au plutôt de tout ce qui concerne son importante découverte. J'y crois son honneur intéressé, & l'amour propre d'un galant homme doit être satisfait quand il procure le bien.

Comme je ne sçais où je pourrais adresser à M. Despommiers cette demande qui ne doit pas lui paraître indiscrete, je vous prie Messieurs, d'insérer dans votre prochaine Gazette cette lettre qui lui parviendra surement par cette voie. Il pourra s'en servir pour me communiquer sa réponse ; soit en annonçant son adresse, s'il préfere que je lui écrive particuliérement sur cet objet, soit en se rendant publiquement à mes instances.

En attendant je garderai l'anonyme, & ne suis pour le présent que le zélé admirateur du génie & du goût de M. Despommiers, *&c.*

NOTICE *du Journal de Juillet.*

Ce Journal renferme, 1°. Une *lettre & une délibération de la Société royale d'agriculture d'Orléans.*

2°. La *lettre* même envoyée *par la Société royale d'agriculture*, selon la délibération qui y était jointe. Cette lettre roule principalement sur *l'utilité des discussions économiques.*

3°. L'annonce des discussions qui naissent sur la population de la France.

4°. L'*avertissement* qui se trouve à la tête de la seconde partie du livre intitulé *de la population de la France*, par M. l'Abbé *Expilly*. Cet Auteur pense qu'il n'y a » nul » systême d'administration politique qui ne » suppose une connaissance exacte de la » population. » Il croit que l'on a le compte de la population en multipliant l'année commune des naissances par 25. Il est persuadé que la France contient plus de 21 millions d'Habitans, & qu'elle est beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'était autrefois ; il allégue plusieurs raisons pour soutenir son opinion, & entr'autres qu'il se faisait jadis des exportations plus considérables de grains.

On trouve dans ce Journal, en *cinquiéme lieu*, & après le Mémoire de M. l'Abbé Expilly, des *observations sur les principes & les calculs de cet Auteur, par M. C.* Le but de ces observations est de prouver » que » les calculs de population isolés de ceux » des richesses, sont de la plus grande inu- » tilité pour l'administration, attendu qu'ils » ne déterminent nullement quelle est la » quantité d'hommes disponibles, quelle » est la puissance & quelles sont les ressour- » ces de l'État. . . . Que le défaut de » connaissances assez détaillées & assez ne- » tes sur l'état d'indigence de la plus gran- » de partie des Provinces du Royaume, » a fait prendre à M. l'Abbé Expilly un